

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 159**11 mars 1999****SOMMAIRE**

Abax Consulting, S.à r.l., Luxembourg	7608	Dinovest S.A., Luxembourg	7631
Adelux, S.à r.l., Luxembourg-Dommeldange	7600	Ditralux S.A., Luxembourg	7631
Adisol S.A., Luxembourg	7609	Domar S.A., Luxembourg	7632
Aisance S.A., Luxembourg	7610	Driege & Co International Luxembourg S.A., Luxembourg	7632
Alexandre Tic (Luxembourg) S.A., Luxembg	7624, 7625	D.Tech S.A., Luxembourg	7623
Altrans S.A., Luxembourg	7609	Ecoreal S.A., Luxembourg	7632
Amara, S.à r.l., Luxembourg	7610	Fiducorp, S.à r.l., Luxembourg	7625, 7626
Andel Service S.A., Luxembourg	7609	Financière Concorde S.A., Luxembourg	7626, 7628
Antre Investments S.A., Luxembourg	7612	Financière Linvest S.A., Luxembourg	7602
Arctic Gas S.A., Luxembourg	7610, 7611	Fondation Henry J. and Erna D. Leir, Luxembourg	7608
Arion S.A., Luxembourg	7612	General Venture Capital III Holding S.A., Luxembourg	7628
Aristote, S.à r.l., Luxembourg	7614	Helvetia Capital Holding S.A., Luxembourg	7597
Azabu Holding S.A., Luxembourg	7615	Location d'Or S.A., Pétange	7606
Baechtrans Luxembourg, S.à r.l., Frisange	7611	MM. Pictet & Cie, Conseillers en Investissements	7600
Baldi Holding S.A., Luxembourg	7615	New Bistrot, S.à r.l., Luxembourg	7608
Balu Holding S.A., Luxembourg	7615	Pictet Advisory Services (Overseas) Ltd	7600
Banco di Brescia, Brescia	7619	Pictet Asset Management UK Ltd	7600
Barfax Holding S.A., Luxembourg	7616	Pictet Fixed Income Fund	7600
BCD Holding N.V., Curaçao	7616	Sadmi (Luxembourg) S.A., Luxembourg	7586
BCD Technology S.A., Luxembourg	7616	Salon Schmit-Cardoso, S.à r.l., Luxembourg	7586
BCP Software, S.à r.l., Luxembourg	7615	(Romain) Schmidt, S.à r.l., Elvange	7586
Bimaco - Alliances S.A., Luxembourg	7615	Schmitcom, S.à r.l., Strassen	7586
Bimaco - Finance S.A., Luxembourg	7616	Scholze & Cie, S.à r.l., Luxembourg	7586
BL Equities, Sicav, Luxembourg	7617	SCRI, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	7588, 7589
BL Global Asset, Sicav, Luxembourg	7617	Secuma S.A., Luxembourg	7587
BL Money-Trust, Sicav, Luxembourg	7617	Siweburen S.A.H., Luxembourg	7587, 7588
BL Multi-Trust, Sicav, Luxembourg	7617	Société Anonyme des Minerais, Bertrange	7587
Bolton Group International S.A., Luxembourg	7616	Société de Production et de Diffusion S.A., Luxembg	7588
Bolux Conseil S.A., Luxembourg	7618, 7619	Société d'Investissements en Recherche Industrielle Luxembourg S.A., Luxembourg	7589, 7590
Bolux, Sicav, Luxembourg	7618	Société Holding Handaros S.A., Luxembourg	7590
(De) Botzert, S.à r.l., Tétange	7630	Soleil Holding 1913 S.A., Luxembourg	7590
Boulangerie Val Fleuri S.A., Luxembourg	7617	Sopiba Holding S.A., Luxembourg	7590
Brasserie Nationale S.A., Bascharage	7620	(Die) Sparkasse in Bremen, Wirtschaftlicher Verein, Luxembourg	7631
Brassim S.A., Bascharage	7618	S.P.P.M. (Société de Prise de Participations dans le Multi Média) S.A., Luxembourg	7591
Broflet S.A., Luxembourg	7617	Starfield Luxembourg S.A., Luxembourg	7590
(La) Cage d'Or, S.à r.l., Strassen	7601	Tasku Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	7591
Canotiers de Savoie Holding S.A., Luxembourg	7619	Toiture de l'Est, S.à r.l., Wormeldange	7591
Champs d'Or S.A., Luxembourg	7621	Transatlantic Shareholding S.A.H., Luxembg	7591, 7592
Chanic International S.A., Luxembourg	7621	Tuna Holding Aktiengesellschaft S.A., Luxembourg	7593
Cheniclem S.A., Luxembourg	7621	Unicapital Investments Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	7594
Cime Consulting, S.à r.l., Luxembourg	7621	U.V. Research, G.m.b.H., Luxembourg	7594
Cime Holding S.A., Luxembourg	7622	Valvecs (Luxembourg) Holding S.A., Luxembourg	7594
Clamart International S.A., Luxembourg	7622	Vector Holding S.A., Luxembourg	7592
Clareville Holding S.A., Luxembourg	7621	Versale Investments S.A., Luxembourg	7595
Codena S.A., Luxembourg	7623	Video Club 86, S.à r.l., Dudelange	7593
COFIN - Compagnie Financière Internationale S.A., Luxembourg	7623	Vilain S.A., Luxembourg	7593
Co.Lo.Fin. International S.A., Luxembourg	7622, 7623	Visible Finance (Luxembourg) S.A., Luxembg	7596, 7597
Competence S.A., Luxembourg	7614	Wefra, S.à r.l., Luxembourg	7596
Confidentia (Fiduciaire), S.à r.l., Luxembourg	7612, 7614	Wilcox Commercial & Investment S.A., Luxembourg	7596
Connecta S.A., Luxembourg	7620	XTR Marketing, S.à r.l., Howald	7594, 7595
Copargest S.A., Grevenmacher	7624	Yachting International Rest S.A., Luxembourg	7599, 7600
Dakan S.A., Luxembourg	7629	Zeitung S.A., Oberkorn	7595
Dede, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	7630	Zoelux, S.à r.l., Luxembourg	7600
Deep Forest S.A., Luxembourg	7630		
Difagem Holding S.A., Luxembourg	7631		
Digital Distribution S.A., Luxembourg	7631		

SADMI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.744.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 24, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Signature.

(00874/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

SALON SCHMIT-CARDOSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 21, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 32.317.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 17, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

(00875/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

ROMAIN SCHMIDT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Elvange, 3, rue de Wintrange.
R. C. Luxembourg B 51.711.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

(00877/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

SCHMITCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.150.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 518, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour le gérant
Signature

(00878/600/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

SCHMITCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.150.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 518, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour le gérant
Signature

(00879/600/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

SCHOLZE & CIE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: p.a. FIDUCIAIRE BETZEN R., L-2444 Luxembourg, 6-8, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 34.652.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

(00881/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

SECUMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 16.179.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 24, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(00884/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

SOCIETE ANONYME DES MINERAIS, Société Anonyme.

Siège social: L-8005 Bertrange, 3, rue Pletzer.
R. C. Luxembourg B 4.266.

Les comptes annuels et les comptes consolidés au 30 juin 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 55, fol. 16, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE ANONYME DES MINERAIS

T. M. Mayrides	S. Weber
Administrateur-	Sous-
Délégué	Directeur

(00887/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

SIWEBUREN, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 3.423.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SIWEBUREN, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Charles-Marie-Emile Faber, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, à la date du 17 septembre 1938, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 82 du 27 septembre 1938 et dont la durée a été prorogée pour un nouveau terme de 30 ans suivant acte reçu par le Notaire Charles-Joseph Michels de résidence à Luxembourg, le 17 septembre 1968, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 170 du 9 novembre 1968.

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux sont désignés sur la liste des présences, à laquelle les parties déclarent se référer et qui demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentaire.

Demeureront pareillement annexées pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement, les procurations émanant des actionnaires représentés à l'assemblée, paraphée ne varietur par les mandataires respectifs.

L'assemblée procède ensuite à la constitution de son bureau dont la présidence revient à Monsieur Hubert Janssen, Juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Monsieur le président choisit comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, Juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose, et prie le notaire d'acter:

Que la présente assemblée a été convoquée aux date et lieu par des avis comprenant l'ordre du jour et insérés dans:

- le Mémorial, Recueil C, du 3 septembre 1998 et du 10 septembre 1998.
- le journal «LE JEUDI» du 3 septembre 1998 et du 10 septembre 1998.

Monsieur le Président dépose sur le bureau les numéros justificatifs des journaux précités.

Que sur les 2.500 (deux mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social, 1.880 (mille huit cent quatre-vingts) actions, soit plus de la moitié, sont présentes ou représentées à ladite assemblée.

Qu'aux termes des dispositions légales la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les objets portés à son ordre du jour.

Que cet ordre du jour est conçu comme suit:

- Proposition de modifier l'article 1^{er}, soit prolongation de la société pour une durée illimitée.
- Proposition d'ajouter à l'article 3: les dispositions de l'article 49-1 et SS des L.S.S.C. du 10/08/1915 (actions rachetables).
- Proposition de liquidation de la société. Monsieur le Président expose les différentes raisons qui ont amené le Conseil d'Administration à émettre l'ordre du jour.

Ceci exposé, l'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les décisions suivantes

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La durée de la société est illimitée.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter in fine de l'article 3 des statuts les dispositions de l'article 49-1 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (actions rachetables).

L'ajout aux statuts est établi de la manière suivante:

«Conformément aux dispositions statutaires et légales, la société est autorisée à racheter ses actions et émettre des actions rachetables».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de ne pas liquider la société.

De plus, elle propose d'adapter et de convertir, dès que possible, les statuts, le capital social, la comptabilité et l'administration de la société, aux nouvelles dispositions à venir relatives à l'introduction de l'Euro à la fois comme élément de capital social que comme monnaie de référence pour les transactions quotidiennes.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le Notaire instrumentant la présente minute.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 110S, fol. 97, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

J. Elvinger.

(00885/211/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

SIWEBUREN, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 3.423.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1999.

Pour le notaire
Signature

(00886/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

SOCIETE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 41.580.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 515, fol. 101, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour la société
Signature

(00893/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

SCRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks.

EXTRAIT

La société à responsabilité limitée SCRI, S.à r.l., avec siège social à L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 22 septembre 1998, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

qu'il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 1998, vol. 846, fol. 54, case 10,

– que le siège social de la société a été transféré de L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean à L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks;

– que l'article deux, première phrase des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.»;

– que l'objet social de la société a été modifié de sorte que l'article trois des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'étude, la conception, la réalisation, le montage de tous types de bâtiments préfabriqués, métalliques ou non, l'import/l'export, le courtage ou le commerce de ce type de bâtiments à usage commercial ou industriel.

La société a en outre pour objet la prise de participation au sens le plus large dans toute société d'un objet semblable ou différent du sien; elle pourra prendre toutes mesures de nature à valoriser sa participation dans ces sociétés, notamment souscrire à leurs emprunts obligataires ou non, leur consentir des avances de fonds et s'intéresser à leur gestion journalière au travers de l'exécution de mandats d'administrateurs ou de mission de consultance au sens le plus large.

Elle pourra également mettre tous types d'immeubles, de matériels au sens le plus large, véhicules ou moyens de transports divers, à titre gratuit ou onéreux, à la disposition de ses filiales.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'imobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»;

– que la société de droit des Iles des Seychelles SIETEL CORP., avec siège social à 1st Floor, Allied Building, Victoria (Seychelles) a cédé toutes ces parts sociales à la société anonyme M.M.F. S.A., avec siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks;

– que suite à cette cession de parts la société anonyme M.M.F. S.A., prénommée est unique associée;

– que la société anonyme M.M.F. S.A., prénommée est la seule gérante de la société SCRI, S.à r.l., en remplacement de Madame Shirley Bouchereau, secrétaire, demeurant à Mare Anglaise, Beau Vallon Mahé (Seychelles).

Pour extrait conforme
F. Kessler

(00882/219/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

SCRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks.

Statuts coordonnés, suite à une cession de parts et une assemblée générale extraordinaire, reçues par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 décembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 1999.

F. Kessler.

(00883/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

SOCIETE HOLDING HANDAROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 39.379.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 24, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Signature.

(00888/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

SOCIETE HOLDING HANDAROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 39.379.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 novembre 1997
à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2003.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 24, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00889/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN RECHERCHE INDUSTRIELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 56.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 14, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00891/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN RECHERCHE INDUSTRIELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 56.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 14, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(00892/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

SOLEIL HOLDING 1913 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.099.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 17, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

SOLEIL HOLDING 1913 S.A.

Signature Signature

Un administrateur Un administrateur

(00894/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

SOLEIL HOLDING 1913 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.099.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire
le 20 août 1998*

Résolution

L'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1998 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, président;
Germain Birgen, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg;
Dirk Raeymaekers, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOLEIL HOLDING 1913 S.A.

Signature

Un administrateur Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00895/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

STARFIELD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 58.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 14, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00898/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

SOPIBA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 22, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 14.897.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 55, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Signature.

(00896/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

S.P.P.M. (SOCIETE DE PRISE DE PARTICIPATIONS DANS LE MULTI MEDIA), Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 58.215.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(00897/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

TASKU IMMOBILIERE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1219 Luxembourg, 23 rue Beaumont.
H. R. Luxemburg B 41.285.

Die konsolidierte Bilanz zum 31. Dezember 1995, eingetragen in Luxemburg, am 6. Januar 1999, vol. 518, fol. 25, case 2, wurde beim Handelsregister am Bezirksgericht Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt.

Unterschrift
Der Geschäftsführer

(00899/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

TASKU IMMOBILIERE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1219 Luxembourg, 23 rue Beaumont.
H. R. Luxemburg B 41.285.

Die konsolidierte Bilanz zum 31. Dezember 1996, eingetragen in Luxemburg, am 6. Januar 1999, vol. 518, fol. 25, case 2, wurde beim Handelsregister am Bezirksgericht Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt.

Unterschrift
Der Geschäftsführer

(00900/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

TOITURE DE L'EST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Wormeldange, 48, rue Hiehl.
R. C. Luxembourg B 54.874.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

(00901/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

TRANSATLANTIC SHAREHOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 45.853.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding TRANSATLANTIC SHAREHOLDING, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 45.853, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 52 du 7 février 1994.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie Rehm, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Laurence Marlier, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane Carlucci, employé privé, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de la liste de présence que les 500 (cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Clôture anticipée de l'exercice social en cours, fixation de la date de la clôture de l'exercice au 30 novembre de chaque année.
2. Modification subséquente de l'article 10 des statuts.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de clôturer anticipativement l'exercice social en cours et de fixer la date de clôture de l'exercice au 30 novembre de chaque année et pour la première fois en 1998.

Deuxième résolution

Conformément à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

«**Art. 10.** The Company's business year begins on December 1st and closes on November 30th.».

Version française:

«**Art. 10.** L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Rehm, L. Marlier, S. Carlucci, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 113S, fol. 28, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1999.

J. Elvinger.

(00902/211/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

TRANSATLANTIC SHAREHOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 45.853.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00903/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

VECTOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 21.417.

Suivant la décision d'une assemblée générale extraordinaire en date du 29 décembre 1998 les changements suivants sont effectués:

Nomination des nouveaux administrateurs:

1. Mme Mochkatel, demeurant à Seattle, USA
2. M. Daniel Wall, demeurant à Seattle, USA
3. M. Alexander Barak, demeurant à Tel-Aviv, Israël

Le conseil d'administration se compose maintenant de cette façon:

1. M. Emile Wirtz, Président du conseil d'Administration
2. M. Georg Garcon, Membre du conseil d'Administration
3. M. Karl Strässle, Membre du conseil d'Administration
4. Mme Mochkatel, Membre du conseil d'Administration
5. M. Daniel Wall, Membre du conseil d'Administration
6. M. Alexander Barak, Membre du conseil d'Administration

Luxembourg, le 29 décembre 1998.

VECTOR HOLDING A.G.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 24, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00909/567/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

TUNA HOLDING AKTIENGESELLSCHAFT S.A.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.441.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 3 novembre 1998 à Luxembourg
Résolution

Le conseil, après délibération, décide à l'unanimité de transférer, avec effet au 3 novembre 1998, le siège social de la société de son adresse actuelle, 23, avenue Monterey, L-1724 Luxembourg aux 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
TUNA HOLDING AKTIENGESELLSCHAFT S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00904/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

TUNA HOLDING AKTIENGESELLSCHAFT S.A.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.441.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 novembre 1998 à Luxembourg
Résolution

L'assemblée, après lecture des lettres de démission pour raisons personnelles de Messieurs Hubert Hansen et Jean-Paul Reiland et de Madame Françoise Stamet, en tant qu'administrateurs, décide d'accepter leurs démissions. L'assemblée les remercie pour l'activité qu'ils ont déployée jusqu'à ce jour et leur donne pleine et entière décharge.

L'assemblée décide de nommer des nouveaux administrateurs pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 28 mai 1999 comme suit:

Conseil d'administration

- MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de Banque, demeurant à Luxembourg, président;
Federico Franzina, sous-directeur de Banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Dirk Raeymaekers, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Pour extrait conforme
TUNA HOLDING AKTIENGESELLSCHAFT S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00905/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

VIDEO CLUB 86, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3569 Dudelange, 77, rue de Tattenberg.
R. C. Luxembourg B 24.938.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 1998, vol. 311, fol. 90, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 1999.

Signature.

(00911/569/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

VILAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 22, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 18.434.

—
Le bilan arrêté au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 55, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Signature.

(00912/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

UNICAPITAL INVESTMENTS MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.,**Société Anonyme.**Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.249.*Composition du Conseil d'Administration au 1^{er} décembre 1998*

Remplacer Monsieur Pierre Grandjean par Monsieur Patrick Schott.

Pour réquisition
Pour UNICAPITAL INVESTMENTS MANAGEMENT
(LUXEMBOURG) S.A.Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 22, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00906/052/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

U.V. RESEARCH, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.Gesellschaftssitz: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
H. R. Luxemburg B 44.590.*Geschäftsführerbeschluss*Die Geschäftsräume der Gesellschaft U.V. RESEARCH, G.m.b.H. befinden sich mit Wirkung vom heutigen Tage in 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Luxembourg, den 28. Dezember 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 27, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00907/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

VALVECS (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 64-66, avenue Victor Hugo.

Suit la traduction de la réunion du Conseil d'Administration

Les soussignés, étant tous les Administrateurs de VALVECS (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., une Société organisée et existant sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, établie au Luxembourg, consentent à l'adoption de la résolution suivante:

d'accepter le changement de l'adresse du siège social de la société à partir du 13 août 1998. Le nouveau siège social sera établi aux 64-66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Signé le 13 août 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1998, vol. 512, fol. 69, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00908/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

XTR MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Howald, 30, rue des Bruyères.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Dominique Taddei, mécanicien d'autos, demeurant à F-57159 Bronvaux, 9, rue des Grands Prés;
- 2) Monsieur José Taddei, maître mécanicien de vélos, demeurant à F-57159 Bronvaux, 9, rue des Grands Prés;
- 3) Monsieur Serge Genovese, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 12, rue de Bourgogne;

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée XTR MARKETING, S.à r.l. avec siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 octobre 1993, publié au Mémorial C de 1993, page 27908;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du 4 mars 1996, publié au Mémorial C, de 1996, page 13103;

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 octobre 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 31077;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 décembre 1997, publié au Mémorial C, de 1998, page 8989.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix la résolution unique suivant:

Unique résolution

Les associés décident de transférer le siège social de Luxembourg, à Howald, 30, rue des Bruyères.
Suite à ce changement de siège, le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:
«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Howald.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire s'élève approximativement à la somme de vingt mille francs (20.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comprants, tous connus de Nous notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Taddei, Taddei, Genovese, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1998, vol. 839, fol. 20, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 31 décembre 1998.

C. Doerner.

(00916/209/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

XTR MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Howald, 30, rue des Bruyères.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

C. Doerner.

(00917/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

VERSALE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 65.203.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 22 décembre 1998

- Les membres du conseil constatent qu'à ce jour, 17.000.000,- LUF ont été versés sur le compte de la société. Ce montant représente les 34% du capital qui n'étaient pas encore libérés. Le Conseil d'Administration décide de libérer ces 34%.

- Le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Madame Carine Bittler de son mandat d'administrateur. Le Conseil a accepté cette démission.

- Le Conseil d'administration a décidé de coopter en remplacement Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg. Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

- Le Conseil a décidé de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1998, vol. 515, fol. 92, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00910/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

ZEITUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4631 Oberkorn, 66, rue des Mines.

R. C. Luxembourg B 52.053.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 515, fol. 99, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

A. Ruckert

Administrateur-Délégué

(00923/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

**WEFRA, Société à responsabilité limitée,
au capital social de 1.000.000,- LUF.**
Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 12.637.

Société à responsabilité limitée constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Pétange, en date du 6 décembre 1974, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 28 du 28 février 1975; acte modificatif reçu par le même notaire en date du 21 novembre 1978, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 22 du 31 janvier 1979.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 23, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

WEFRA, Société à responsabilité limitée

Signature

(00913/546/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

WILCOX COMMERCIAL & INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 51.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 14, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00914/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

WILCOX COMMERCIAL & INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 51.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 14, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00915/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

**VISIBLE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. YAPO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.).**

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme YAPO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à L-1343 Luxembourg, 3, montée de Clausen;

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden de Luxembourg, le 21 mai 1992, publié au Mémorial C de 1992, page 22257;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, le 21 décembre 1992 publié au Mémorial C de 1993, page 6737;

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Natalie Gilson, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Huldange.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Maître Patrick Birden, avocat, demeurant à Luxembourg;

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination de la société en VISIBLE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

2) Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en **VISIBLE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.**

Deuxième et dernière résolution

Suite à la prédite résolution l'article 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de **VISIBLE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.**»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt mille francs Luxembourgeois (Flux 20.000,-)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gilson, Gierenz, Birden, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 1998, vol. 839, fol. 26, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 4 janvier 1999.

C. Doerner.

(00921/209/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

**VISIBLE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. YAPO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.).**

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

C. Doerner.

(00922/209/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

HELVETIA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1. - La société **HOTTINGER CAPITAL CORP.**, avec siège social à NY-10111 New York (USA), 630 Fifth Avenue, Suite 915, ici représentée par Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 décembre 1998;
2. - Monsieur Frédéric Hottinger, banquier, demeurant à CH-6343 Rotkreuz ZG, 2, Freudenberg, ici représenté par Monsieur Pascal Wagner, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 décembre 1998.

Lesquelles deux prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de **HELVETIA CAPITAL HOLDING S.A.**

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations. La société peut également acquérir et mettre en valeur des brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille Unités de Compte Européennes (100.000,- ECU), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille Unités de Compte Européennes (1.000,- ECU) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin, à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1999.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2000.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) La société HOTTINGER CAPITAL CORP., prénommée, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2) Monsieur Frédéric Hottinger, prénommé, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille Unités de Compte Européennes (100.000,- ECU) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social de cent mille Unités de Compte Européennes (100.000,- ECU) est évalué à quatre millions cinquante mille quatre cent quatre-vingt-six francs luxembourgeois (4.050.486,- LUF).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois (85.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

- 1) Monsieur Rodolphe Hottinger, banquier, demeurant à CH-1246 Corsier, 2, route de Vegie;
- 2) Monsieur Frédéric Hottinger, banquier, demeurant à CH-6343 Rotkreuz ZG, 2, Freudenberg;
- 3) Monsieur Christian Cade, employé privé, demeurant à L-8151 Bridel, 25, rue de Schoenfels.

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2000.

Troisième résolution

A été nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe.

Le commissaire aux comptes est élu jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2000.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Wagner, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 23 décembre 1998, vol. 414, fol. 48, case 11. – Reçu 40.505 francs.

Le Receveur ff. (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 6 janvier 1999.

A. Weber.

(00930/236/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

YACHTING INTERNATIONAL REST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 29.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 03, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00918/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

YACHTING INTERNATIONAL REST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 29.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 03, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(00918/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

YACHTING INTERNATIONAL REST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 29.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 03, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(00918/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

ZOELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 66.138.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 4 décembre 1998, qu'avec effet au 4 décembre 1998, Monsieur Victor Denenza, demeurant au 46, Wilton Crescent, Londres SW1, Angleterre a cédé mille trente (1.030) parts sociales de la société ZOELUX, S.à r.l. à la société AZTEC CONSULTANTS LIMITED, avec siège social à 48, Fitzwilliam Square Dublin 2, Irlande.

A la suite de cette cession, la répartition des parts se présente comme suit:

AZTEC CONSULTANTS LIMITED, associé unique	1.030 parts sociales
Total:	1.030 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(00924/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

ADELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1050 Luxembourg-Dommeldange, 20, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 22.689.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 18, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Signature.

(00940/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**PICTET FIXED INCOME FUND.
PICTET ASSET MANAGEMENT UK LTD.
PICTET ADVISORY SERVICES (OVERSEAS) LTD.
MM. PICTET & CIE, CONSEILLERS EN INVESTISSEMENTS.**

Between

PICTET FIXED INCOME FUND, an investment company with variable capital,

and

PICTET ASSET MANAGEMENT UK LTD

and

PICTET ADVISORY SERVICES (OVERSEAS) LTD

and

MM. PICTET & CIE, Conseillers en Investissements.

The parties agree as follows:

Clause 7 of the Agreement is amended to read as follows:

For the services to be rendered under this agreement, the SICAV will pay to the Advisers, out of the assets of the following sub-funds an annual fee of:

Pictet Fixed Income Fund - Piclife	0.40 %
Pictet Fixed Income Fund - Valbond GBP	0.70 %*
Pictet Fixed Income Fund - Valbond USD	0.70 %
Pictet Fixed Income Fund - Valbond FRF	0.70 %
Pictet Fixed Income Fund - Valbond CHF	0.70 %
Pictet Fixed Income Fund - Valbond XEU	0.70 %
Pictet Fixed Income Fund - Valbond DEM	0.70 %
Pictet Fixed Income Fund - US Dollar Bond Portfolio	0.30 %
Pictet Fixed Income Fund - CHF Cash Plus	max 0.40 %
Pictet Fixed Income Fund - USD Cash Plus	max 0.40 %
Pictet Fixed Income Fund - EURO Cash Plus	max 0.40 %
Pictet Fixed Income Fund - Global Fixed Income Réf. USD	0.70 %
Pictet Fixed Income Fund - Global Fixed Income Réf. CHF	0.70 %

* Exceptionally, no investment advisory fee will be charged to Valbond GBP for the period from 1 January 1998 to 31 December 1998 inclusive.

The Advisers shall share such fees as may be agreed from time to time between the two parties and notified accordingly to the Sicav from time to time.

This amendment cancels and replaces that of 12 June 1998.

Luxembourg, 8 October 1998.

PICTET FIXED INCOME FUND.

By: Signatures

PICTET ASSET MANAGEMENT UK LTD.

By: Signatures

PICTET ADVISORY SERVICES (OVERSEAS) LTD.

By: Signatures

MM. PICTET & CIE, CONSEILLERS EN INVESTISSEMENTS

By: Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00927/052/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 1999.

LA CAGE D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 199, route d'Arlon.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le huit décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Angelo Maggipinto, commerçant, demeurant à L-4940 Bascharage, 287, avenue de Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de LA CAGE D'OR, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Strassen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que toutes opérations en rapport avec l'objet social ou susceptibles de le favoriser.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, divisé en cinq cents parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de cinq cent mille (500.000,-) francs se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à trente mille francs.

Gérance

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant, Monsieur Angelo Maggipinto, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-8011 Strassen, 199, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Maggipinto, G. d'Huart

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 1998, vol. 846, fol. 60, case 3. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 janvier 1999.

G. d'Huart.

(00931/207/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

FINANCIERE LINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. - Monsieur Nicolas Claude Leoni, dirigeant de sociétés, demeurant à CH-1206 Genève, 4, rue Charles Bonnet, ici représenté par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée,

2. - Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Luxembourg, ici représenté par Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn, en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination, siège social, objet social, durée, capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les parties présentes ou représentées et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding, sous la dénomination de FINANCIERE LINVEST S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera soumise au droit luxembourgeois.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies en Europe ou même hors de l'Europe.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

En toutes opérations préindiquées, comme d'ailleurs en toute son activité, la société restera dans les limites de la loi du 31 juillet 1929, et des lois modificatives ultérieures sur la matière.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le capital social est fixé à trois cents millions de francs belges (BEF 300.000.000,-), représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs belges (BEF 10.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers

sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à cinq cent millions de francs belges (BEF 500.000.000,-) représenté par cinquante mille (50.000,-) actions d'une valeur nominale de dix mille francs belges (BEF 10.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans, à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société, comme prime d'émission sur l'émission et ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation selon les modalités ci-après.

5.a. La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constituée par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A) Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B) La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividendes en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est plus sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société, de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus relatifs à des titres d'émetteurs qui ont leur centre d'exploitation en dehors des Etats-Unis, du Canada ou du Japon et dont les titres ou American Depositary Receipts ne sont pas cotés sur un marché boursier situé dans l'un de ces trois pays, seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide;

ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant, option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur

enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration;

v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C) Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur le capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

f) toutes les autres dettes de la société quelles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D) Les avoirs nets de la société («avoirs nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation ou la valeur de rachat est déterminée.

E) Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une devise autre que celle du capital souscrit seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F) Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront:

a. affectés d'un coefficient égal au rapport entre les cours constatés en Bourses de Bruxelles, Luxembourg et Francfort au 31 décembre précédent pour les trois holdings cotés représentant la plus forte capitalisation boursière et les cours de leurs participations boursières ou, si celles-ci ne sont pas cotées, leur valeur bilantaire, tel qu'il sera établi par le conseil d'administration;

b. divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites seront considérées comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'appliquent leur souscription et émission; les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

5.b. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée comme suit:

a) par la valeur de la pleine propriété des actions conformément aux dispositions de l'article 5,

b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Assemblée Générale

Art. 6. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 7. L'Assemblée Générale Annuelle se réunira dans la Ville de Luxembourg, au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois de mai à 12.00 heures, et pour la première fois en 2000. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 8. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu dans convocation préalable.

Administration, surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale.

La durée de leur mandat ne peut excéder six ans.

Art. 10. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président et un secrétaire. Il se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres en fonction sont présents ou représentés, le mandat donné par lettre, télégramme ou télex entre les administrateurs en fonction étant admis. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Art. 11. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à soumettre en justice ou ailleurs sont signés par le président, par le secrétaire, ou par un administrateur.

Art. 12. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux réservées à l'assemblée générale par loi ou par les statuts.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs les plus larges pour la gestion journalière de toutes les affaires entrant dans l'objet social à un ou plusieurs administrateurs, soit à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 14. La société est engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 15. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires; actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale. La durée de leur mandat ne peut excéder six ans.

Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence aujourd'hui même pour finir le 31.12.1999.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5%) à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital souscrit.

L'assemblée générale décide souverainement en ce qui concerne la répartition des bénéfices.

Art. 18. La distribution d'acomptes sur dividendes peut être effectuée en observant à ce sujet les prescriptions légales alors en vigueur.

Dissolution, Liquidation

Art. 19. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions indiquées à l'article quatre ont été souscrites comme suit:

1. - Monsieur Nicolas Claude Leoni, préqualifié, vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf	29.999
2. - Monsieur Norbert Schmitz, préqualifié, une action	1
Total: trente mille actions	30.000

Les trente mille actions (30.000) actions sont libérées comme suit:

- les vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions (29.999) souscrites par Monsieur Nicolas Claude Leoni, prénomné, par l'apport de 29.999 actions d'une valeur unitaire de dix mille francs belges (BEF 10.000,-) de la société anonyme de droit luxembourgeois LINVEST S.A., établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.273, à la valeur d'apport globale de deux cent quatre-vingt dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille francs belges (BEF 299.990.000,-);

- Une (1) action par versement de dix mille francs belges (BEF 10.000,-) en numéraire, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Les actions susmentionnées sont à disposition de la société ainsi que cela résulte d'un certificat annexé.

Les prédites actions font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises FIDUCIAIRE CONTINENTALE, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, daté du 14 décembre 1998.

Un exemplaire de ce rapport reste annexé aux présentes.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, soit BEF 299.990.000,-.»

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à cent soixante-cinq mille francs (165.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés, les parties prénommées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'expiration de leur mandat lors de l'assemblée générale de 2004:

- a) Monsieur Nicolas Claude Leoni, dirigeant de sociétés, demeurant à CH-1206 Genève, 4, rue Charles Bonnet;
- b) Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Luxembourg;
- c) Monsieur Jacques Mahaux, administrateur, demeurant à B-6700 Arlon, 15, rue du Lingenthald.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire jusqu'à l'expiration de son mandat lors de l'assemblée générale de 2004:

Monsieur Eric Herremans, sous-directeur, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, F. Kessler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1998, vol. 846, fol. 73, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 1999.

F. Kessler.

(00929/219/290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

LOCATION D'OR, Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 3, Zone Commerciale.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-huit, le onze décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Johny Reinert, gérant, demeurant à L-4916 Bascharage, 52, rue Pierre Clement.
- 2) Monsieur Romano Tinelli, employé privé, demeurant à L-4853 Rodange, 24, rue Vullasang.
- 3) Monsieur Aldo Possenti, chef atelier, demeurant à L-4597 Oberkorn, 23, rue Aloyse Kayser.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LOCATION D'OR.

Cette société aura son siège à Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la location de véhicules à court et à long terme.

La participation de la société par tous les moyens et sous quelque forme que ce soit à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante (1.250.000.-) francs, divisé en mille deux cent cinquante actions de mille (1.000.-) francs chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Johny Reinert, préqualifié	450 actions
2) Monsieur Romano Tinelli, préqualifié	400 actions
3) Monsieur Aldo Possenti, préqualifié	400 actions
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250 actions

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1999.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2000.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. - Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Johny Reinert, préqualifié.
 - b) Monsieur Romano Tinelli, préqualifié.
 - c) Monsieur Aldo Possenti, préqualifié.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire: Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à Pétange.
4. Le siège social de la société est fixé à L-4702 Pétange, 3, Zone Commerciale.
5. Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Johny Reinert, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Reinert, R. Tinelli, A. Possenti, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 1998, vol. 846, fol. 59, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 janvier 1999.

G. d'Huart.

(00932/207/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

FONDATION HENRY J. AND ERNA D. LEIR.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe.

Le conseil d'administration prend acte de la démission comme membre du conseil d'administration de Monsieur Marcello Leipziger, administrateur de sociétés, demeurant à Lausanne (Suisse) et de Monsieur Norbert Von Kunitzki, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg et élit par cooptation comme nouveaux membres Monsieur Lucien Dalscheid, directeur de banque e.r., demeurant à Luxembourg et Madame Margot Gibis, employée privée, demeurant à New-York.

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Fondation au 11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Fondation
J. Loesch
Président

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1998, vol. 515, fol. 96, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00925/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 1999.

ABAX CONSULTING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 67.260.

Suite à la démission du gérant ABAX, ont été nommés nouveaux gérants avec pouvoir pour engager la société valablement par leur seule signature, MM. Romain Bontemps et Ronald Weber, réviseurs d'entreprises, tous demeurant à Luxembourg.

Pour la société
WEBER & BONTEMPS, société civile
Experts comptables et fiscaux, réviseurs d'entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00939/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

NEW BISTROT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 31, place de Paris.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Anna-Maria Carneiro Monteiro-Dell Aera; commerçant, demeurant à Senningerberg, 4, rue Michel Deutsch. Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de NEW BISTROT, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes opérations en rapport avec l'objet social ou susceptibles de le favoriser.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, divisé en cinq cents parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune.

Le capital social a été souscrit par la comparante.

La somme de cinq cent mille (500.000,-) francs se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par la comparante.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. La comparante respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par la gérante.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à trente mille francs.

Gérance

La comparante a pris les décisions suivantes:

1. Est nommée gérante, Madame Anna-Maria Carneiro Monteiro-Dell Aera, préqualifiée.
2. La société est valablement engagée par la signature seule signature de la gérante.
3. Le siège social de la société est fixé à L-2314 Luxembourg, 31, place de Paris.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: A.-M. Carneiro Monteiro-Dell Aera, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998, vol. 846, fol. 62, case 7. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 6 janvier 1999.

G. d'Huart.

(00935/207/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

ADISOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

R. C. Luxembourg B 41.141.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour ADISOL S.A.

Signature

(00941/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

ADISOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

R. C. Luxembourg B 41.141.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour ADISOL S.A.

Signature

(00942/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

ANDEL SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 61.422.

Avec effet au 31 décembre 1998, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

Pour ANDEL SERVICE S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00947/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

ALTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 61.203.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 27, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(00945/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

AISANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 29.406.

Le bilan au 30 avril 1998, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 34, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

L'attestation du commissaire aux comptes a été donnée avec réserves.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1999.

Signature.

(00943/717/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

AISANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 29.406.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 18 décembre 1998

Les comptes clôturés au 30 avril 1998 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 avril 1998.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Les mandats de Marc Muller, Jean-Marc Faber et Alain Noullet, administrateurs et le mandat de Christian Linsenmaier, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 30 avril 1999.

Pour extrait sincère et conforme
AISANCE S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 34, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00944/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

AMARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 53.619.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour AMARA, S.à r.l.
ARISTOTE, S.à r.l.
Signature

(00946/713/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

ARCTIC GAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 48.583.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, Le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ARCTIC GAS S.A. avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix, constituée suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 508 du 7 décembre 1994, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 48.583.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à Diekirch,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Lydia Ceccherini, employée privée, demeurant à F-Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lionel Capioux, employé privé, demeurant à F-Metz.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1.- Modification du troisième alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée générale décide de modifier le troisième alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (Troisième alinéa).** La société se trouve engagée à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: E. Antona, L. Ceccherini, L. Capiiaux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 113S, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

E. Schlessler.

(00950/227/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

ARCTIC GAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 48.583.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

E. Schlessler.

(00951/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

BAECHTRANS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.509.

Le bilan au 31 décembre 1997, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 34, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1999.

Signature.

(00956/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

BAECHTRANS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.509.

Extrait des résolutions adoptées par les associés en date du 16 novembre 1998

Les comptes sociaux au 31 décembre 1997 ont été approuvés et le gérant a obtenu la décharge de l'assemblée pour l'exécution de son mandat durant l'exercice 1997.

Pour publication
BAECHTRANS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 34, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00957/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

ANTRE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 17 novembre 1998, que conformément à l'article 9 de l'acte de constitution, pouvoir individuel est délégué à Monsieur Lennart Stenke, demeurant à 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société dans la conduite des affaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 23, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00948/779/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

ANTRE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 20 novembre 1998, que Monsieur Leif Breemark, Typografvägen 1, S-126 53 Hägersten, Suède, a été nommé administrateur de la société (co-opts) en remplacement Madame Edmée Hinkel, administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat se terminera après l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 23, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00949/779/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

ARION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

R. C. Luxembourg B 33.059.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

*Pour ARION S.A.
ARISTOTE, S.à r.l.
Signature*

(00952/713/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée par acte du notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, le 24 avril 1989, publié au Mémorial C 1989, page 12494.

Cette société a actuellement un capital de 1.280.000,- LUF, divisé en 1.280 parts sociales d'une valeur nominale de 1.000,- LUF chacune, entièrement libérées.

L'assemblée des associés est présidée par Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Edmond Ries, réviseur d'entreprises, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateurs Monsieur Maurice Hauptert, réviseur d'entreprises, demeurant à Pétange, et Monsieur Marc Lamesch, réviseur d'entreprises, demeurant à Schuttrange.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par l'associé présent et le mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le Président déclare ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les associés, représentant l'intégralité du capital social, sont présents ou représentés à la présente assemblée, qui peut valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que dès lors la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les associés déclarent par eux-mêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

- 1) Agrément à donner aux cessions des parts sociales entre associés.
- 2) Introduction d'un droit de préemption et modification de l'article 7 des statuts.
- 3) Modification statutaire.

Sur ce, l'assemblée après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération a pris séparément chacune à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée donne son agrément à la cession de cent soixante parts sociales faite par Monsieur Marc Mackel à Messieurs Marc Lamesch et Claude Schmitz.

Deuxième résolution

Les associés déclarent accepter ces cessions au nom de la société et dispensent les cessionnaires de les faire signifier à la société, déclarant n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

Suite aux cessions qui précède, les parts sociales sont détenues comme suit:

- 1) Monsieur Edmond Ries, réviseur d'entreprises, demeurant à Bertrange, trois cent vingt parts sociales.
- 2) Monsieur Maurice Hauptert, réviseur d'entreprises, demeurant à Pétange, trois cent vingt parts sociales.
- 3) Monsieur Marc Lamesch, réviseur d'entreprises, demeurant à Schuttrange, trois cent vingt parts sociales.
- 4) Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler, trois cent vingt parts sociales.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 1.280.000,- LUF (un million deux cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois), divisé en 1.280 (mille deux cent quatre-vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000,- LUF (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'introduire un droit de préemption et en conséquence l'article 7 aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 7.** Hormis le cas d'une décision de l'assemblée générale réunissant l'accord de tous les associés, toute cession ou transmission de parts sociales entre vifs et toute transmission pour cause de mort à un autre qu'un descendant en ligne directe ou le conjoint survivant sont soumises à un droit de préemption de la part des autres associés tel qu'exposé ci-après.

Toute cession de parts entre vifs ou pour cause de mort telle que décrite ci-dessus, peu importe la forme juridique adoptée, vente, échange, donation ou autre, est soumise au droit de préemption ci-après décrit, l'inobservation de ce droit d'attribution et de préemption en cas de cession ou de transmission entraînant la nullité tant entre les parties cédantes et cessionnaires que vis-à-vis de la société de ces cessions ou transmissions intervenues. Il existe un droit préférentiel d'attribution et de préemption en faveur des autres associés de la société. A cet effet, le cédant entendant céder des parts sociales où le légataire autre que les descendants et/ou le conjoint de l'associé décédé devront faire une déclaration par écrit recommandée au siège social de la société en indiquant l'identité du cessionnaire ou du légataire ensemble avec toutes les autres conditions de la cession projetée ou la transmission intervenue.

Les gérants doivent avertir, avec toutes les informations reçues, les autres associés dans le délai de dix jours à partir de la réception de la déclaration du droit de préemption leur réservé. Tout associé aura alors pendant un délai de dix jours le droit de manifester sa volonté d'acquiescer aux conditions préposées et en cas de désaccord sur le prix proposé au prix tel que stipulé ci-après au dernier alinéa tout ou partie des parts offertes par une communication par lettre recommandée aux gérants. Si plusieurs ou tous les associés entendent faire usage du droit d'attribution ou de préemption, la répartition des parts à acquiescer se fera en proportion des parts qu'ils possèdent, les gérants avisant équitablement en cas de rompus.

Au cas où certains des associés n'auraient pas fait usage de leur droit de préemption dans le délai prédit, il existe en faveur des autres associés ayant exercé leur droit de préemption pendant un délai de 10 jours un nouveau droit proportionnel aux parts qu'ils possèdent de se rendre acquiescer des parts pour lesquelles un droit de préemption n'aurait pas encore été exercé.

Après l'expiration d'un délai de trente jours à compter de la déclaration au siège social de la part du cédant en cas de cession entre vifs ou de la part des légataires ou autres ayants droit autres que les descendants et le conjoint survivant, en cas de transmission autre qu'entre vifs, la cession ou transmission concernant les titres au sujet desquels un droit de préemption n'aurait pas été exercé, est définitivement opposable à la société, et ceci à condition que, pour la cession projetée, cette cession intervienne dans les dix jours depuis l'expiration du délai de trente jours au cessionnaire désigné suivant les conditions indiquées initialement aux gérants.

Le prix d'une part pour les besoins ci-avant visés sera établi, à défaut d'acceptation de celui proposé par le déclarant ou à défaut d'arrangement amiable, sur base du règlement interne établi entre associés.

Le tout sans préjudice de l'article 189, 1^{er} alinéa de la loi sur les sociétés.

En toute hypothèse, la détention des parts sociales doit se faire en conformité avec les prescriptions de l'article 3 de la loi du 28 juin 1984.»

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Mackel de sa fonction de gérant de la société et lui consent bonne et valable décharge.

Clôture

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture leur faite et interprétation leur donnée, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Schmitz, E. Ries, M. Hauptert, M. Lamesch, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 1CS, fol. 68, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

J. Delvaux.

(00994/208/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 décembre 1998 actée sous le n° 803/98 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

J. Delvaux.

(00995/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

ARISTOTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

R. C. Luxembourg B 29.567.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 30, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

ARISTOTE, S.à r.l.
Signature

(00953/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

ARISTOTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

R. C. Luxembourg B 29.567.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

ARISTOTE, S.à r.l.
Signature

(00954/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

COMPETENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 61.974.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 23, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Signature.

(00993/779/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

AZABU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Avec effet au 31 décembre 1998, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

Pour AZABU HOLDING S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00955/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

BALDI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 60.259.

Avec effet au 31 décembre 1998, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

Pour BALDI HOLDING S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00958/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

BALU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 62.450.

Avec effet au 31 décembre 1998, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

Pour BALU HOLDING S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00959/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

BCP SOFTWARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

R. C. Luxembourg B 59.624.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 518, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour BCP SOFTWARE, S.à r.l.
ARISTOTE, S.à r.l.
Signature

(00963/713/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

BIMACO - ALLIANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 52.899.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 10, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING S.e.n.c.
Signature

(00964/525/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

BIMACO - FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 52.843.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING S.e.n.c.

Signature

(00965/525/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

BARFAX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 21.931.

Avec effet au 31 décembre 1998, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

Pour BARFAX HOLDING S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00960/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

BCD HOLDING N.V., Société Anonyme.

Siège social: Curaçao, 3, Kaya Flamboyan.

Avec effet au 31 décembre 1998, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

Pour BCD HOLDING N.V.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00961/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

BCD TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

Avec effet au 31 décembre 1998, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

Pour BCD TECHNOLOGY S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00962/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

BOLTON GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 21.159.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, vol. 518, fol. 24, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Domiciliaire

Signature

(00970/003/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

BL EQUITIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.422.

Le bilan au 1^{er} juillet 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 27, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(00966/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

BL GLOBAL ASSET, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.243.

Le bilan au 1^{er} juillet 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 27, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(00967/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

BL MONEY-TRUST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.812.

Le bilan au 1^{er} juillet 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 27, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(00968/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

BL MULTI-TRUST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.749.

Le bilan au 1^{er} juillet 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 27, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(00969/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

BOULANGERIE VAL FLEURI, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 2, val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 46.086.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(00974/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

BROFLET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 31.076.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour BROFLET S.A.

ARISTOTE, S.à r.l.

Signature

(00978/713/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

BRASSIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J. F. Kennedy.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 7 septembre 1998

Monsieur Thierry Glaesener est nommé président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société.

La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par les personnes ci-après désignées dans les limites financières jusqu'à:

- Deux millions (2.000.000,-) de francs: un administrateur
 - Au-delà de deux millions (2.000.000,-) de francs: deux administrateurs.
- Bascharage, le 17 décembre 1998.

G. M. Lentz jr.
Administrateur-délégué

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1998, vol. 311, fol. 86, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

(00977/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

BOLUX, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.507.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 novembre 1998

Monsieur Hervé Debache a été nommé Administrateur.

Composition du Conseil d'Administration

Messieurs François Hottinguer, Président;
Antoine Calvisi;
Hervé Debache;
Olivier Heckenroth;
Emmanuel Hottinguer;
Jean-Conrad Hottinguer;
Jean-Philippe Hottinguer;
Arnaud de Rouge;
Madame Christine de Froment;

Réviseur d'Entreprises

Société PricewaterhouseCoopers.
Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour le Conseil d'Administration
N. Uhl

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 27, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00971/007/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

BOLUX CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.988.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 27, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 15 septembre 1998

Transfert du siège social à partir du 15 septembre 1998, du 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Composition du Conseil d'Administration

MM. Jean-Philippe Hottinguer, Président
Emmanuel Hottinguer, Administrateur-délégué
Jean-Conrad Hottinguer, Administrateur-délégué
Olivier Heckenroth
J.-PH., F. & E. HOTTINGUER & CO. représentée par Monsieur François Hottinguer.
HR GESTION, représentée par Madame Christine de Froment.

Commissaire aux Comptes

Société PricewaterhouseCoopers.
Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour le Conseil d'Administration
N. Uhl

(00972/007/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

BOLUX CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.988.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 27, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 15 septembre 1998

Transfert du siège social à partir du 15 septembre 1998, du 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Composition du Conseil d'Administration

MM. Jean-Philippe Hottinguer, Président
Emmanuel Hottinguer, Administrateur-délégué
Jean-Conrad Hottinguer, Administrateur-délégué
Olivier Heckenroth

J.-PH., F. & E. HOTTINGUER & CO. représentée par Monsieur François Hottinguer.
HR GESTION, représentée par Madame Christine de Froment.

Commissaire aux Comptes

Société PricewaterhouseCoopers.
Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour le Conseil d'Administration
N. Uhl

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 27, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00973/007/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

CANOTIERS DE SAVOIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Avec effet au 31 décembre 1998, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

Pour CANOTIERS DE SAVOIE HOLDING S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00980/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**BANCO DI BRESCIA, Succursale de Luxembourg,
(anc. CAB SOCIETA PER AZIONI).**

Siège social: I-25175 Brescia, 62, via Cefalonia.

Succursale: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri
R. C. Luxembourg B 61.018.

Les Assemblées Générales Extraordinaires de CAB SOCIETA PER AZIONI et de BANCA SAN PAOLO DI BRESCIA S.p.A., respectivement en date du 14 novembre 1998 et du 13 novembre 1998, ont approuvé la fusion par incorporation de BANCA SAN PAOLO DI BRESCIA S.p.A. dans CAB SOCIETA PER AZIONI avec effet au 31 décembre 1998, les opérations de la banque incorporée étant imputées au bilan fiscal 1998.

A la date effective de la fusion, CAB SOCIETA PER AZIONI a pris la nouvelle raison sociale de BANCA LOMBARDA S.p.A.

A partir du 1^{er} janvier 1999, BANCA LOMBARDA S.p.A. a apporté au capital d'une nouvelle banque, entièrement contrôlée, tout son réseau des succursales; cette nouvelle banque à la dénomination de BANCO DI BRESCIA SAN PAOLO CAB SOCIETA PER AZIONI, ou en forme abrégée BANCO DI BRESCIA S.p.A. Après apport, le capital social du BANCO DI BRESCIA s'élève à Lires italiennes 812.500.000.000.-.

Par conséquent, CAB Succursale de Luxembourg change sa dénomination sociale, à partir du 1^{er} janvier 1999, comme suit: BANCO DI BRESCIA, Succursale de Luxembourg.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour copie conforme
M. Amato G. Plebani
Directeur Fondateur de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 34, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 28 décembre 1998

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit décembre, s'est réunie à Luxembourg l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui a pris les résolutions suivantes:

- l'Assemblée délibère à l'unanimité des voix, la conversion du capital social de la Lire Italienne en Euro, à partir du 1^{er} janvier 1999.
- l'Assemblée délibère à l'unanimité des voix d'autoriser le Conseil d'Administration à déterminer la contre-valeur exacte en Euro du capital social, avec ou sans mention de la valeur nominale des actions, sur la base des taux de conversion qui seront annoncées le 31 décembre 1998.

Extrait de la résolution du Conseil d'Administration du 31 décembre 1998

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un décembre, le Conseil d'Administration a arrêté à l'unanimité des voix, ainsi qu'il suit, la modification de l'art. 5 des statuts de la société:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à huit millions sept cent soixante-dix-neuf mille sept cent soixante-sept Euro et vingt-huit centimes (EUR 8.779.767,28), représenté par dix-sept mille (17.000) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.»

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour extrait conforme

L. Massa

Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 34, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00979/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

BRASSERIE NATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J. F. Kennedy.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 7 septembre 1998

Monsieur Thierry Glaesener est nommé président du Conseil d'Administration.

Monsieur Georges M. Lentz jr. est nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société.

Bascharage, le 17 décembre 1998.

G. M. Lentz jr.

Administrateur-délégué

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1998, vol. 311, fol. 86, case 3-1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

(00975/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

BRASSERIE NATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J. F. Kennedy.

Extrait de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 18 septembre 1998

L'assemblée générale a procédé aux nominations suivantes:

- Administrateur-directeur: Monsieur Raymond Martin, demeurant à Luxembourg.
- Sous-directeur et fondé de pouvoirs: Monsieur Armand Schroeder, demeurant à Bereldange.
- Directeur technique et fondé de pouvoirs: Monsieur Peter Wagner, demeurant à Garnich.

La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par les personnes ci-après désignées dans les limites financières jusqu'à:

- Un million (1.000.000,-) de francs: un fondé de pouvoirs
- Deux millions (2.000.000,-) de francs: deux fondés de pouvoirs
- Cinq millions (5.000.000,-) de francs: un administrateur
- Au-delà de cinq millions (5.000.000,-) de francs: l'administrateur-délégué.

Bascharage, le 17 décembre 1998.

G. M. Lentz jr.

Administrateur-délégué

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1998, vol. 311, fol. 86, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

(00976/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

CONNECTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 61.975.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 23, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Signature.

(00996/779/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

CHAMPS D'OR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.682.

Avec effet au 31 décembre 1998, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

Pour CHAMPS D'OR S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(00981/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

CHANIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 20.129.

Avec effet au 31 décembre 1998, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

Pour CHANIC INTERNATIONAL S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(00982/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

CHENICLEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 62.863.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 27, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.
Signature

(00983/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

CIME CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 61.349.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour CIME CONSULTING, S.à r.l.
ARISTOTE, S.à r.l.
Signature

(00984/713/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

CLAREVILLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 21.027.

Les bilans au 31 décembre 1996 et 1997, enregistrés à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 27, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.
Signature

(00988/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

CIME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 36.302.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour CIME HOLDING S.A.
ARISTOTE, S.à r.l.
Signature

(00985/713/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

CIME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 36.302.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour CIME HOLDING S.A.
ARISTOTE, S.à r.l.
Signature

(00986/713/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

CLAMART INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.062.

Avec effet au 31 décembre 1998, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

Pour CLAMART INTERNATIONAL S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00987/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

CO.LO.FIN. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 57.935.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal d'une assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 29 décembre 1998 enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 31 décembre 1998, vol. 839, fol. 34, case 6.

L'assemblée générale a décidé de changer l'objet social pour lui donner un objet de SOPARFI.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous les transferts de propriété immobilière ou mobilière. La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut émettre des emprunts obligatoires convertibles ou non susceptibles de favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Differdange, le 7 janvier 1999.

Pour extrait conforme
R. Schuman
Le notaire

(00990/237/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

CO.LO.FIN. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 57.935.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(00991/237/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

CODENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.311.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 27, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(00989/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

COFIN - COMPAGNIE FINANCIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.120.

Avec effet au 31 décembre 1998, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

Pour COFIN - COMPAGNIE
FINANCIERE INTERNATIONALE S.A.
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00992/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

D.TECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.415.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 24, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

D-TECH S.A.

Signature

(00998/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

D.TECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.415.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue extraordinairement à la date du 16 novembre 1998

Il résulte que:

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Dimitri Konstantas, Constantinos Thanos et Constantin Arapis ainsi que le Commissaire de Surveillance, FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN sont renouvelés pour une période d'un an, prenant fin lors de l'Assemblée Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1998.

Pour la Société

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. et Cie, Secs
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00999/518/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

COPARGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6973 Grevenmacher, 17-19, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 25.962.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(00997/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**ALEXANDRE TIC (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROTECHNIQUE LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROTECHNIQUE LUXEMBOURG S.A. avec siège social à L-4141 Esch-sur-Alzette, 79-83, rue Victor Hugo, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 709 du 1^{er} octobre 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 65.397.

L'assemblée est présidée par Madame Marie-Pierre Hommez, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Marcel Wagner, employé privé, demeurant à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur René Dessard, directeur, demeurant à F-Mont-Saint-Martin.

Le bureau ayant été constitué, Madame le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale de la société en ALEXANDRE TIC (LUXEMBOURG) S.A.

2.- Transfert du siège social de la société au 14, rue du Marché-aux-Herbes, à L-1728 Luxembourg.

3.- Modification afférente de l'article premier des statuts.

4.- Changement de l'objet social de la société et modification de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la formation, la sélection, le recrutement de personnel, le conseil en vue d'améliorer la gestion des ressources humaines, ainsi que toutes opérations d'assistance ou de sous-traitance tant techniques qu'administratives, la création, l'acquisition, la location et la prise à bail, l'installation et l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, succursales et agences se rapportant à l'activité spécifiée, la prise, l'acquisition, l'exploitation et la cession de tous procédés, brevets, marques et accords de franchise concernant cette activité.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.»

5.- Révocation de Monsieur René Dessard, directeur, demeurant à F-Mont-Saint-Martin, de sa fonction de directeur technique de la société avec décharge pleine et entière.

6.- Nomination de Madame France Marchal, directeur, demeurant à Olm, en remplacement de Monsieur René Dessard et fixation de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en ALEXANDRE TIC (LUXEMBOURG) S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 14, rue du Marché-aux-Herbes, à L-1728 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les premier et deuxième alinéas de l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}. (Premier et deuxième alinéa).**

Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de ALEXANDRE TIC (LUXEMBOURG) S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article deux des statuts comme suit:

«**Art. 2.** La société a pour objet la formation, la sélection, le recrutement de personnel, le conseil en vue d'améliorer la gestion des ressources humaines, ainsi que toutes opérations d'assistance ou de sous-traitance tant techniques qu'administratives, la création, l'acquisition, la location et la prise à bail, l'installation et l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, succursales et agences se rapportant à l'activité spécifiée, la prise, l'acquisition, l'exploitation et la cession de tous procédés, brevets, marques et accords de franchise concernant cette activité.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur René Dessard, directeur, demeurant à F-Mont-Saint-Martin, de sa fonction de directeur technique de la société et de lui donner décharge pleine et entière pour son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer directeur technique de la société Madame France Marchal, directeur, demeurant à Olm, pour continuer le mandat de Monsieur René Dessard, prénommé, jusqu'à échéance.

Le directeur technique pourra engager la société sous sa seule signature pour tout montant ne dépassant pas la somme de trois cent mille francs luxembourgeois (LUF 300.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, Madame le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: Hommez, M. Wagner, R. Dessard, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 113S, fol. 56, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

E. Schlessler.

(01030/227/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

**ALEXANDRE TIC (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROTECHNIQUE LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

E. Schlessler.

(01031/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

FIDUCORP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée FIDUCORP, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg,

constituée par acte du notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, le 20 décembre 1984, publié au Mémorial C numéro 33 du 6 février 1985.

Cette société a actuellement un capital de 500.000,- LUF, divisé en 100 parts sociales d'une valeur nominale de 5.000,- LUF chacune, entièrement libérées.

L'assemblée des associés est présidée par Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Edmond Ries, réviseur d'entreprises, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateurs Monsieur Maurice Hauptert, réviseur d'entreprises, demeurant à Pétange, et Monsieur Marc Lamesch, réviseur d'entreprises, demeurant à Schuttrange.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par l'associé présent et le mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le Président déclare ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les associés, représentant l'intégralité du capital social, sont présents ou représentés à la présente assemblée, qui peut valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que dès lors la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les associés déclarent par eux-mêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1) Agrément à donner aux cessions des parts sociales entre associés.

Sur ce, l'assemblée après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération a pris séparément chacune à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée donne son agrément à la cession de vingt-deux parts sociales faite par Monsieur Marc Mackel à Messieurs Edmond Ries, Maurice Hauptert, Marc Lamesch et Claude Schmitz.

Deuxième résolution

Les associés déclarent accepter ces cessions au nom de la société et dispensent les cessionnaires de les faire signifier à la société, déclarant n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

Suite aux cessions qui précède, les parts sociales sont souscrites comme suit:

- 1) Monsieur Edmond Ries, réviseur d'entreprises, demeurant à Bertrange, vingt-cinq parts sociales.
- 2) Monsieur Maurice Hauptert, réviseur d'entreprises, demeurant à Pétange, vingt-cinq parts sociales
- 3) Monsieur Marc Lamesch, réviseur d'entreprises, demeurant à Schuttrange, vingt-cinq parts sociales.
- 4) Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler, vingt-cinq parts sociales.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 500.000,- LUF (cinq cent mille francs luxembourgeois), divisé en 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 5.000,- LUF (cinq mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

Clôture

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture leur faite et interprétation leur donnée, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Schmitz, E. Ries, M. Hauptert, M. Lamesch, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 1CS, fol. 68, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

J. Delvaux.

(01037/208/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

FIDUCORP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 décembre 1998 actée sous le n° 805/98 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(01038/208/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

FINANCIERE CONCORDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, agissant en tant que mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme FINANCIERE CONCORDE S.A., en vertu d'une décision prise par le conseil d'administration en sa réunion du 18 décembre 1998.

Une copie de la minute de la réunion prémontrée, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations suivantes:

1) La société FINANCIERE CONCORDE S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 21 mars 1996, publié au Mémorial C, numéro 296 du 18 juin 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 10 avril 1998, publié au Mémorial C, numéro 500 du 7 juillet 1998 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 novembre 1998, non encore publié au Mémorial C.

2) Ladite société FINANCIERE CONCORDE S.A. a actuellement un capital social de deux cent quatre-vingts millions francs luxembourgeois (280.000.000,- LUF), représenté par deux cent quatre-vingt mille (280.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

3) L'article 5, alinéa 4 et suivants des statuts stipule que:

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois milliards de francs luxembourgeois (3.000.000.000,- LUF), qui sera représenté par trois millions (3.000.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 10 avril 2003, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

4) Lors de la prédite réunion du 18 décembre 1998, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital d'un montant de sept cent quatre-vingt-cinq millions trois cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (785.390.000,- LUF) pour le porter de deux cent quatre-vingts millions de francs luxembourgeois (280.000.000,- LUF) à un milliard soixante-cinq millions trois cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (1.065.390.000,- LUF), par la création et l'émission de sept cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix (785.390) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune. Les nouvelles actions ont les mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

5) Les actionnaires actuels ont tous renoncé à leur droit préférentiel à la souscription des nouvelles actions. Un des trois actionnaires a renoncé à son droit préférentiel.

6) Cette augmentation de capital a été souscrite comme suit:

a) six cent quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (682.898) actions nouvelles ont été souscrites par Monsieur Antonio Maria Bardelli, demeurant à Moruzzo (Italie), et libérées par un apport en nature de onze millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent quarante-huit (11.897.348) actions de la société C.C.D.F. S.r.l., avec siège social à Martignacco (UD), Italie, représentant soixante-neuf virgule zéro trois pour cent (69,03 %) de cette société.

b) cent deux mille quatre cent quatre-vingt-douze (102.492) actions nouvelles ont été souscrites par la société FINANZIARIA BARDELLI S.r.l., avec siège social à Martignacco (Italie).

La FINANZIARIA BARDELLI S.r.l. a fait un apport de quatre millions neuf cent quatre-vingt-treize mille sept cent trente-neuf (4.993.739) actions de la société C.C.D.F. S.r.l., avec siège social à Martignacco (UD), Italie, d'une valeur de deux cent quatre-vingt-six millions six cent trente-six mille quatre cent vingt-deux francs luxembourgeois (286.636.422,- LUF), cet apport représentant vingt-huit virgule quatre-vingt-dix-sept pour-cent (28,97 %) du capital de ladite société. Cet apport a été utilisé comme suit:

1) cent quatre-vingt-quatre millions cent quarante-trois mille six cent quatre-vingts francs luxembourgeois (184.143.680,- LUF) comme libération intégrale des deux cent soixante-dix-huit mille sept cent quarante (278.740) actions déjà détenues par FINANZIARIA BARDELLI S.r.l.

2) cent deux millions quatre cent quatre-vingt-douze mille francs luxembourgeois (102.492.000,- LUF) pour libérer les cent deux mille quatre cent quatre-vingt-douze (102.492) actions nouvelles souscrites.

Les contributions prémentionnées ont été examinées par la société H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, en vertu d'un rapport daté du 17 décembre 1998, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Conclusion:

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

1. l'apport est décrit de façon claire et précise;
2. le mode d'évaluation adopté est approprié dans les circonstances:

la valeur totale de LUF 969.636.500,- des parts sociales à apporter à laquelle conduit le mode d'évaluation décrit ci-dessus correspond au moins à la libération de LUF 184.143.680,- restant à effectuer sur les 278.740 actions non encore entièrement libérées et à l'émission de 785.390 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune, le capital social après apport devant s'élever à LUF 1.065.390.000,-, représenté par 1.065.390 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune, entièrement libérées.»

7) Suite à cette augmentation de capital, l'article 5, premier alinéa, des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à un milliard soixante-cinq millions trois cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (1.065.390.000,- LUF), représenté par un million soixante-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix (1.065.390) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Déclaration pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que les seize millions huit cent quatre-vingt-onze mille quatre-vingt-sept (16.891.087) actions représentant plus que soixante-quinze pour cent (75 %) du capital de la société C.C.D.F. S.r.l. de sorte que les conditions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 sont remplies.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à deux cent trente mille francs luxembourgeois (230.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite à la personne comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Seil, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 28 décembre 1998, vol. 414, fol. 52, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 janvier 1999.

A. Weber.

(01040/236/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

FINANCIERE CONCORDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(01041/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

GENERAL VENTURE CAPITAL III HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

H. R. Luxemburg B 38.586.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, am achten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Georges d'Huart, mit Amtswohnsitz in Pétange.

Fand die außerordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft nach Luxemburger Recht GENERAL VENTURE CAPITAL III HOLDING S.A., mit Sitz zu Luxembourg, 26, route d'Arlon, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht zu Luxembourg, unter Sektion B, Nummer 38.586, statt.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Maurice Houssa, Diplomkaufmann, wohnhaft in L-Luxemburg.

welcher Frau Josée Quintus-Claude, Privatbeamtin, wohnhaft in Pétange zum Sekretär bestellt.

Die Generalversammlung ernennt zum Stimmzähler Fräulein Nadine Keup, Privatbeamtin, wohnhaft in Esch an der Alzette.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

1) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste ist von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet worden.

2) Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten bleiben ebenfalls gegenwärtiger Urkunde ne varietur von den Komparenten und von dem Notar paraphiert, beigegeben, um mitformalisiert zu werden.

3) Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragten vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig; somit ist die gegenwärtige Versammlung rechtmäßig zusammengetreten.

4) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

1. Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder

2. Verlegung des Gesellschaftssitzes

3. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder

4. Kapitalherabsetzung um einen Betrag von einer Million (1.000.000,-) DEM, gegen Rückzahlung von sechsundsechzigtausendsechshundertsechundsechzig Komma sechsundsechzig (66.666,66) DEM pro Aktie, dies entspricht einem Betrag von 1.000.000,00 DEM.

5. Abschaffung des Nennwertes der Aktien.

6. Anpassung von Artikel 5, erster Satz der Satzung betreffend das Kapital an die Beschlüsse 4 und 5 wie folgt:

«Das Aktienkapital beträgt fünfhunderttausend (500.000,-) Deutsche Mark, eingeteilt in fünfzehn (15) Aktien ohne Nominalwert.»

Nach Beratung faßt die Versammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Versammlung nimmt die Rücktritte der folgenden Verwaltungsratsmitglieder an:

Herr R. Kraus

Herr Y. Bourgnon

Herr H.-J. Krätzig

Frau P. Herzog.

Zweiter Beschluß

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftssitz zu verlegen, der sich fortan in:
28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
befindet.

Dritter Beschluß

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt für eine Dauer von einem Jahr bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung:

Herr Patrick Rochas, Diplomkaufmann, Luxemburg
Herr Maurice Houssa, Diplomkaufmann, Luxemburg
Frau Céline Stein, Kauffrau, Luxemburg.

Vierter Beschluß

Die Versammlung beschließt den Nennwert von einhunderttausend (100.000,-) Deutsche Mark pro Aktie abzuschaften, so daß sämtliche Aktien fortan ohne Nennwert sind.

Fünfter Beschluß

Die Versammlung beschließt eine Kapitalherabsetzung in Höhe von einer Million (1.000.000,-) Deutsche Mark, um es von dem Betrag von einer Million fünfhunderttausend (1.500.000,-) Deutsche Mark, auf fünfhunderttausend (500.000,-) Deutsche Mark herunterzusetzen, gegen Rückzahlung von sechsundsechzigtausendsechshundertsechszig Komma sechsundsechzig (66.666,66) Deutsche Mark pro Aktie.

Das Ziel der Kapitalherabsetzung ist die Anpassung des Gesellschaftskapital an die künftigen Aktivitäten der Gesellschaft.

Der Verwaltungsrat ist beauftragt, obige Rückzahlung, unter Beachtung der gesetzlichen Vorschriften und Frist, ohne Verzug vorzunehmen.

Sechster Beschluß

Infolge obiger Beschlüsse, beschließt die Versammlung den ersten Satz von Artikel fünf der Satzung wie folgt abzuändern:

«Das Aktienkapital beträgt fünfhunderttausend (500.000,-) Deutsche Mark, eingeteilt in fünfzehn (15) Aktien ohne Nennwert.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Kosten und Abschätzung

Die Kosten die der Gesellschaft aus Anlaß des Gegenwärtigen entstehen, werden auf ungefähr 30.000,- Luxemburger Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Pétingen, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Büros mit uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben, mit der Maßgabe, daß kein anderer Aktionär zu unterzeichnen verlangt hat.

Signé: Houssa, Quintus, Keup, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998, vol. 846, fol. 61, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pétange, le 4 janvier 1999.

Pour expédition conforme
G. d'Huart
Notaire

(01061/207/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

DAKAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 23.301.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 27, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 juin 1997

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle durée de six ans.

Conformément aux exigences de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide malgré la perte de plus de la moitié du capital de continuer l'activité de la société.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(01000/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

DE BOTZERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3761 Tétange, 34, rue Thomas Byrne.
R. C. Luxembourg B 56.784.

EXTRAIT

La société à responsabilité limitée DE BOTZERT, S.à r.l.
avec siège social à L-3715 Rumelange, 25, rue du Cimetière
constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 29 du 24 janvier 1997
qu'il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 16 décembre 1998,
enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998, vol. 846, fol. 64, case 7,
que Madame Marie Rommes, indépendante, épouse de Monsieur Emile Hirtz, demeurant à L-3755 Rumelange, 15, rue Batty Weber a cédé l'usufruit de ses cinquante (50) parts sociales à Madame Mathilde Fritsch, employée privée, épouse de Monsieur Marco Junckel, demeurant à L-3761 Tétange, 34, rue Thomas Byrne,
que Madame Mathilde Fritsch est, suite à cette cession, unique associée de la société,
que le siège social de la société a été transféré de L-3715 Rumelange, 25, rue du Cimetière à L-3761 Tétange, 34, rue Thomas Byrne,
que l'article trois des statuts est modifié comme suit:
«**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Tétange.»
que Madame Mathilde Fritsch est unique gérante de la société.

Pour extrait conforme
F. Kessler

(01001/219/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

DE BOTZERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3761 Tétange, 34, rue Thomas Byrne.
R. C. Luxembourg B 56.784.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 8 janvier 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 1999.

F. Kessler.

(01002/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

DEDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 45.784.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 1999, vol. 311, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 1999.

Signature.

(01003/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

DEEP FOREST, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 49.832.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 décembre 1998, que Messieurs Benoît Schaus, réviseurs d'entreprises, demeurant à Vielsam, Georges Deitz, avocat, demeurant à Luxembourg et Jean-Pierre Winandy, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette ont démissionné de leur fonction d'administrateur et que Monsieur Jean-Marc Millischer, demeurant à Chateaufort le rouge (France), Monsieur Claude Nicolay, demeurant à Chabeuil (France) et Claude Nicolay, demeurant à Chabeuil (France) ont été élu administrateurs en remplacement.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01004/507/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

DIE SPARKASSE IN BREMEN, Wirtschaftlicher Verein.
Gesellschaftssitz: L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.
H. R. Luxembourg B 10.354.

Der Jahresbericht zum 31. Dezember 1997, eingetragen zu Luxembourg, den 6. Januar 1999, Vol. 518, Fol. 21, Case 11, ist am 8. Januar 1999 am Handelsregister der Gesellschaften in Luxembourg hinterlegt worden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Ausgabe für Veröffentlichung von Gesellschaften und Vereinigungen.
Luxembourg, den 5. Januar 1999.

Für die Niederlassung
ARTHUR ANDERSEN, société civile
Unterschrift

(01005/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

DIFAGEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 50.656.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 4 janvier 1999

Monsieur Alain Vasseur, Consultant, Holzem, est coopté en remplacement de Monsieur Serge Thill, consultant, Sanem, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Monsieur Toby Herkrath a été confirmé dans sa fonction d'Administrateur-Délégué de la société.
Le 4 janvier 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour DIFAGEM HOLDING S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1999, vol. 518, fol. 17, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01006/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

DIGITAL DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 43.223.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 4, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Signatures.

(01007/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

DINOVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 56.924.

Avec effet au 31 décembre 1998, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

Pour DINOVEST
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01008/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

DITRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 44, rue de Wiltz.
R. C. Luxembourg B 53.581.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 10, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 janvier 1999.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c
Signatures

(01009/525/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

DOMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 17.236.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 27, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(01010/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

DRIEGE & CO INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

Conseil d'administration du mardi 30 septembre 1997

Le conseil d'administration se réunit au siège social sous la présidence du Monsieur Michel Driège, administrateur-délégué à 10.00 heures.

Sont présents: Monsieur Michel Driège
Madame Françoise Wuyts
Monsieur Marc Weghsteen
Monsieur Vincent Weghsteen

Ordre du jour:

Démission de Monsieur Vincent Crucifix.

Le président fait lecture de la lettre de Monsieur Vincent Crucifix qui donne en date du 8 septembre 1997 sa démission en tant qu'administrateur-délégué. Cette démission est inspirée d'une incompatibilité de tâches avec ses nouvelles fonctions.

Le conseil acte à l'unanimité la démission de Monsieur Vincent Crucifix et lui donne décharge pour sa mission et de tous pouvoirs.

Le président précise qu'il met tout en oeuvre pour trouver le plus rapidement possible un nouvel administrateur-délégué. Divers contacts ont déjà été pris.

L'ordre du jour étant épuisé le président clôt la séance à 10.30 heures.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 1998, vol. 512, fol. 59, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01011/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.

ECOREAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.875.

Avec effet au 31 décembre 1998, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

Pour Ecoreal S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01013/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1999.
